

## QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Pour la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et la *Loi sur l'équité en emploi*

### CONFIDENTIEL LORSQUE REMPLI

**PROCÉDURE :** Veuillez enregistrer ce questionnaire sur votre poste de travail, le remplir et l'envoyer en cliquant sur le bouton « Envoi courriel » ou en l'imprimant et en l'envoyant par courrier interne à : Maryse Darsigny, DRH, Pavillon 7077, avenue du Parc, 5<sup>e</sup> étage. Merci!

Téléchargez le gratuit *Acrobat Reader*, si vous n'avez pas ce programme (environnement MAC ou PC) : [http://www.adobe.com/products/acrobat/readstep2\\_allversions.html](http://www.adobe.com/products/acrobat/readstep2_allversions.html)

L'Université de Montréal souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi afin d'assurer une représentation adéquate des cinq groupes suivants : les femmes, les personnes appartenant aux minorités visibles, aux minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées. En répondant aux obligations législatives de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et du *Programme des contrats fédéraux (PCF)*, l'Université s'est dotée de programmes d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) et d'équité en emploi proposant des mesures favorisant le recrutement, l'embauche, l'accueil et l'intégration en emploi dans la diversité.

Une des mesures du PAEE vise à recueillir de l'information sur ses employés afin de déterminer la représentation des groupes visés dans chacune des catégories d'emploi. Le questionnaire ci-joint vise à effectuer une mise à jour constante de son effectif et à évaluer l'efficacité des mesures mises en place en faveur de l'égalité des chances.

Soyez assuré du caractère strictement confidentiel des renseignements fournis dans ce questionnaire, qui ne seront connus que de la personne responsable de l'accès à l'égalité. Veuillez noter que seules les femmes et les personnes handicapées peuvent faire partie de plus d'un groupe visé. Par contre, les autochtones, les personnes issues des minorités visibles et des minorités ethniques ne peuvent s'identifier qu'à un seul de ces trois groupes.

Enfin, les personnes n'appartenant à aucun de ces groupes doivent le signifier en répondant « NON » aux questions se rapportant à chaque groupe. De plus, nous vous encourageons à mettre à jour les renseignements à votre sujet en tout temps. Ils ne serviront à aucune autre fin qu'à celle de l'accès à l'égalité.

Pour toute question, communiquez avec la conseillère en accès à l'égalité, Maryse Darsigny  
Courriel : [maryse.darsigny@umontreal.ca](mailto:maryse.darsigny@umontreal.ca)

IDENTIFICATION		
Nom : _____	Prénom : _____	Matricule : _____
Titre de la fonction : _____	Unité de travail : _____	
Date d'entrée en fonction : _____		
SEXE	Féminin	Masculin

Autochtones		
Selon la Loi d'accès à l'égalité, les autochtones sont réputés être des Indiens, des Inuits ou des Métis du Canada.		
Compte tenu de cette définition, faites-vous partie des peuples autochtones du Canada?	Oui	Non

## QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION - ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

*Pour la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*

### CONFIDENTIEL LORSQUE REMPLI

#### MINORITÉS VISIBLES

Les membres des minorités visibles sont des personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche. Par exemple, on fait référence aux personnes de descendance ou d'origine africaine, haïtienne, chinoise, arabes, latino-américaine, etc.

<b>Faites-vous partie d'une minorité visible?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
---	------------	------------

#### MINORITÉS ETHNIQUES

Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Apprise durant l'enfance, la langue maternelle doit encore être comprise pour faire partie d'une minorité ethnique. Par exemple, on fait référence aux personnes de descendance ou d'origine allemande, grecque, italienne, hongroise, russe, etc.

<b>Faites-vous partie d'une minorité ethnique?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
--	------------	------------

#### PERSONNES HANDICAPÉES

Selon la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1)* une « personne handicapée » représente :

« ...toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Plus explicitement, une personne handicapée est une personne ayant :

- une **déficience** (soit une perte, une malformation ou une insuffisance d'un organe ou d'une structure, de naissance ou acquise au cours de la vie);
- une **incapacité** (soit une réduction de la capacité à fonctionner sur le plan intellectuel, psychologique, physiologique ou anatomique d'une façon ou dans des limites considérées comme normales);

Cette incapacité doit être :

- **significative** (dont le degré de sévérité et de gravité rend impossible la restauration à un niveau normal des capacités de la personne par l'utilisation d'une prothèse telle que des lunettes, des lentilles cornéennes ou une prothèse auditive, une orthèse telle que des semelles ou des chaussures orthopédiques);
- et **persistante** (dont on ne peut prévoir la disparition);

De plus, cette personne doit être sujette à rencontrer des **obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes**.

Voici quelques exemples de limitations fonctionnelles que des personnes avec un handicap peuvent vivre dans la réalisation d'activités courantes et, plus précisément, dans le contexte d'un emploi :

- difficulté à se déplacer d'un local à un autre, à monter ou à descendre les escaliers, etc.;
- incapacité ou difficulté à entendre;
- incapacité ou difficulté à voir, exception faite du port de lunettes ou de lentilles ;
- incapacité ou difficulté à parler et à se faire comprendre;
- difficulté à conduire un véhicule non adapté;
- difficulté à fonctionner sur le plan mental ou intellectuel, etc.

<b>Compte tenu de ces précisions, vous considérez-vous comme étant une personne handicapée?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
---	------------	------------

**Je refuse de répondre à ce questionnaire**

- ▶ **Veillez faire parvenir le formulaire complété par courriel en utilisant le bouton d'envoi *OU***
- ▶ **Par courriel à [maryse.darsigny@umontreal.ca](mailto:maryse.darsigny@umontreal.ca) *OU***
- ▶ **Par courrier interne : DRH, Pavillon 7077, avenue du Parc, 5<sup>e</sup> étage.**